



ASSEMBLÉE
NATIONALE

André CHASSAIGNE
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des 3 Ponts
63300 THIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 12 avril 2020

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Dusquene
75350 Paris SP 07

Objet : Continuité des soins pour les malades

Nos références : FF010

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur la question de la continuité des soins pour les malades, dans le cadre des grands bouleversements de l'organisation hospitalière et de la saturation du système hospitalier due à sa mise sous tension par la situation actuelle, en région parisienne notamment.

La gestion de la crise du COVID19 nécessite des moyens humains et matériels exceptionnels, entraînant la réquisition d'un grand nombre de personnel soignants parmi lesquels beaucoup anesthésistes, afin d'ouvrir en urgence des salles de réanimation pour les malades. Ceci constitue bien évidemment la priorité permettant de répondre efficacement à la crise que le pays traverse depuis un mois maintenant. Il apparaît cependant que les moyens déployés et les mutations effectuées réduisent le personnel disponible et laissent de nombreux malades dans l'attente d'une opération.

Un grand nombre de patients atteints de pathologies létales, comme des cancers ou des récurrences de cancer, sont dans l'attente de confirmations concernant la date de leur intervention sous anesthésie locale. Les opérations pour implantation sous-cutanée de la « chambre » qu'ils sont contraints d'avoir pour débiter le traitement de chimiothérapie nécessite une anesthésie locale, et donc la mobilisation d'anesthésistes. Il n'existe pas de solutions alternatives, et le manque de soins leur serait très fortement dommageable. Comme vous le savez, il en va de leur vie !

Le problème est en grande partie francilien, mais avec l'évolution de la situation, pour l'heure inconnue, il est fortement probable que le manque de personnel anesthésiste disponible continue de croître, et mette en danger la vie de nombreux Français sur l'ensemble du territoire. Il est du devoir de l'Etat, et du Ministère de la Santé, de garantir que tous les moyens disponibles puissent être mis à disposition pour traiter l'ensemble des malades, sans distinction dès lors que leur vie est mise en péril.

Malgré l'urgence du traitement de la crise du COVID19, il serait très grave que les personnes dans l'attente d'une anesthésie pour une opération majeure deviennent des victimes collatérales et silencieuses de la situation actuelle.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, quelles sont les dispositions concrètes que vous avez prises pour assurer la continuité de la prise en charge des nombreux Français concernés par cette situation.

Dans l'attente de réponses précises sur les points soulevés, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE